

# PILOTAGE D'ENTREPRISE

# **CESSATION D'ACTIVITÉ**

# **ET RETRAITE :**

# **RÉUSSIR SON DÉPART**

## OBJECTIFS

- **Connaître la réglementation pour identifier les enjeux de sa cessation d'activité et de la transmission de son exploitation**
- **Connaître les dispositifs de transmission et en mesurer les conséquences sur son exploitation et pour le/les repreneurs**
- **Définir ses objectifs en termes de transmission d'entreprise, de revenus et d'activité à la retraite**
- **Identifier les atouts et faiblesses de son exploitation pour réussir sa transmission**
- **Être capable de réfléchir à l'adaptation de son système d'exploitation à une échéance moyen terme pour préparer la transmission de son entreprise et établir un plan d'actions**

## RÉSULTATS ATTENDUS

Au retour de formation, le participant sera capable de :

- Mesurer les enjeux économiques et fiscaux de sa cessation d'activité.
- Préparer la transmission de son entreprise.
- Mettre en place un calendrier et un plan d'actions prévisionnel pour préparer son départ et sa transmission.

## CONTENU

- Conditions pour prétendre à la retraite.
- Activités possibles en étant à la retraite.
- Fiscalité de la cessation d'activité.
- Valorisation d'une exploitation.
- Cessation en exploitation individuelle ou en société.
- Profils et attentes des candidats à la reprise.
- Présentation de son exploitation à un repreneur potentiel.
- Gestion du foncier et autorisations administratives.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation powerpoint / Exercices pratiques, manipulations et supports théoriques / Vidéo projecteur

## FORMATEURS

Conseiller d'entreprise du Cerfrance Poitou-Charentes



Pour des agriculteurs de 55 ans ou plus, qui veulent préparer leur cessation d'activité et la transmission de leur exploitation agricole



2 JOURS



714 €\* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,**  
70 € avec un financement VIVEA.
- **Et en tant que chef d'entreprise,**  
vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés.

\*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts



**Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.**

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription auprès de votre agence ou sur notre site internet [www.poitoucharentes.cerfrance.fr](http://www.poitoucharentes.cerfrance.fr) [via cette page >](#)
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation à l'adresse suivante : [formationclient@pch.cerfrance.fr](mailto:formationclient@pch.cerfrance.fr)